



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 BUDGET PRINCIPAL

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 FEVRIER 2021

# PREAMBULE

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il doit également présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) porte sur le budget communal et permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la ville afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Le D.O.B. doit faire l'objet d'une délibération. Le rapport adressé au conseil municipal est également mis en ligne sur le site de la collectivité afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles.

## I/CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE

### **1.1 - SITUATION GLOBALE**

1. Les perspectives économiques pour 2021.
2. Les concours financiers de l'Etat.

### **1.2 - SITUATION DE LA VILLE**

## II/ TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA VILLE

### **2.1 - LES DEPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT**

1. Les dépenses de personnel
2. La charge de la dette
3. Les dépenses obligatoires
4. Les autres dépenses

### **2.2. - RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### **2.3- SECTION D'INVESTISSEMENT**

1. Les recettes d'investissement
2. Les dépenses d'investissement
  - 1 - Le programme pluriannuel
  - 2 - La programmation des investissements pour l'exercice 2021

I/ CONTEXTE GENERAL :  
SITUATION ECONOMIQUE

# 1.1 – SITUATION GLOBALE

## 1.1.1 - LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2021

### □ Contexte international :

Depuis l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-coV-2, l'économie mondiale évolue difficilement au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Les campagnes de vaccination qui ont débuté fin 2020 constituent de véritables lueurs pour enrayer cette crise.

Il n'en reste pas moins que le contexte économique mondial demeure structurellement « déprimé ». La croissance serait de 4,7 % en 2021 pour les pays de l'OCDE après un recul de 5,9 % en 2020.

### □ Zone Euro :

Les institutions européennes ont mis en place un plan de relance massif afin d'atténuer les effets de la 2ème vague de la pandémie et relancer l'économie : 750 Mds € en prêts et subventions et 100 Mds € destinés à soutenir les programmes de lutte contre le chômage.

La Banque centrale européenne a lancé un programme (PEPP) doté de 1350 Mds € permettant le rachat en urgence d'actifs par les banques centrales nationales pour soutenir les conditions de financement des entreprises et des ménages.

Les taux d'intérêt très bas permettent aux Etats européens de financer d'importants plans de relance par déficit.

La croissance du PIB devrait chuter à -8% en 2020 avec un rebond en 2021 à + 6%.

## ❑ **Contexte national :**

Dans sa note de conjoncture de décembre dernier, L'INSEE retient une hypothèse d'augmentation du PIB de 5 % en 2021 après une chute de 9 % en 2020.

La dette devrait atteindre 122,4 % du PIB. Ce niveau d'endettement historique n'a pas vocation à être soutenu à ce niveau dans la durée.

L'inflation a fortement baissé en raison principalement de l'effondrement des prix de certains biens et services. Elle devrait atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.

L'impact de la pandémie sur le marché du travail s'est traduit par une destruction massive d'emploi. Le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici la mi-2021.

Une enveloppe globale de 100 milliards d'euros jusqu'en 2022 a été votée au titre du plan de relance COVID.

### **1.1.2 – LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT**

La crise sanitaire a bouleversé l'année 2020 et a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de l'année.

La loi de finances pour 2021 a donc pour axe majeur de donner aux entités publiques locales les possibilités d'être acteurs de la relance. Elle institue différentes mesures afin de résorber le choc économique. L'enjeu étant de favoriser la reprise économique par l'investissement avec une prise en compte des grands thèmes de transition énergétique, écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport.

Le montant des concours financiers de l'Etat pour 2021 est de 51,9 Mds€

**Les principales dispositions financières relatives aux communes sont les suivantes :**

**- DOTATION COMPENSATRICE DITE CLAUSE DE SAUVEGARDE FISCALE :**

Afin de compenser les pertes de recettes fiscales liées à la crise sanitaire, l'Etat s'est engagé à garantir un montant équivalent à la moyenne 2017-2019 des produits d'un certain nombre d'impositions si l'exercice 2020 se solde par un rendement fiscal inférieur à cette moyenne.

Le dispositif concerne également les baisses en matière de redevances et de recettes d'utilisation du domaine.

Le gouvernement a estimé le montant global à 200 millions d'euros.

**- DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)**

La DGF sera stable en 2021 avec un montant de 26,8 milliards € dont 18,3 milliards € pour le bloc local et 8,5 milliards € pour les Départements. Les composantes de la DGF que sont la DSU (dotation de solidarité urbaine) et la DSR (dotation de solidarité rurale) augmenteront chacune de 90 millions €.

**- DOTATIONS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € (identique à 2020):

- DETR : 1 046 millions €
- Dotation politique de la Ville : 150 millions €
- DSIL : 570 millions €

## - SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION :

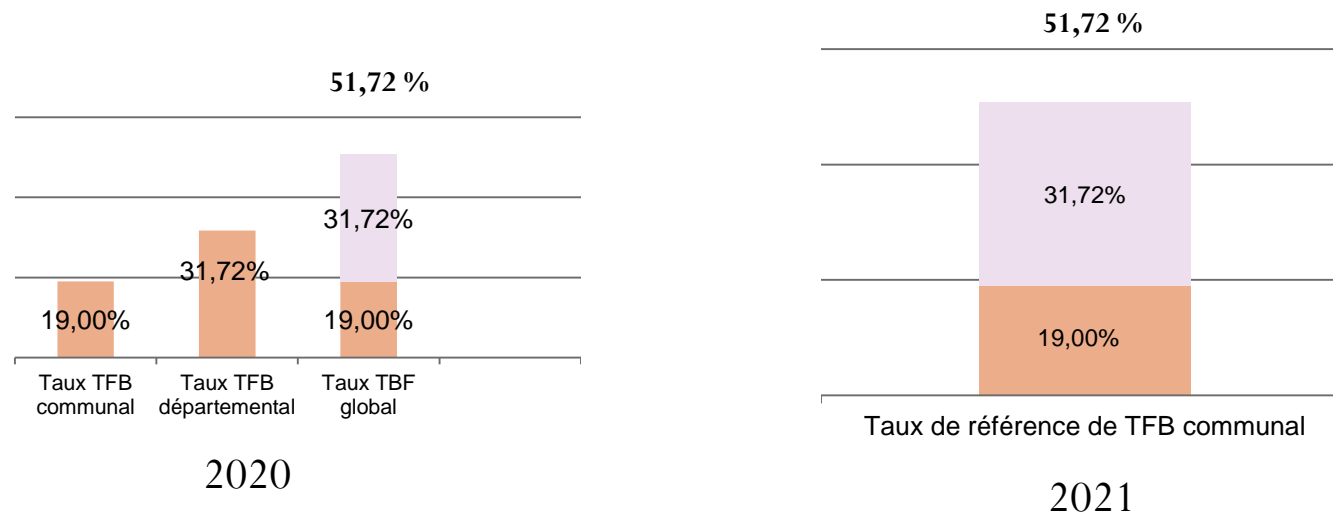
La suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des résidences principales se poursuit. Désormais, 80 % des contribuables ne paient plus cette taxe.

La loi de finances prévoit que pour les 20 % des ménages payant encore la TH, l'allègement sera de 30 % en 2021 et de 65 % en 2022.

En 2023, cette taxe sera entièrement supprimée pour la totalité des ménages.

A compter de 2021, les communes ne perçoivent plus de TH sur les résidences principales et bénéficient du transfert du taux de foncier bâti du département.

Ainsi, le taux de référence 2021 de la TFB communale correspondra à la somme du taux communal et du taux départemental 2020.





Le produit issu du transfert de foncier bâti pourra s'avérer différent du produit de TH perdu dans le cadre de la réforme.

Trois cas :



Hypothèse 1 : Le delta entre le nouveau produit de TF et le produit théorique de TH que la commune aurait perçu sans la réforme est négatif : la perte de produit fiscal enregistré par la commune lui sera **intégralement compensée**.



Hypothèse 2 : Le delta entre le nouveau produit de TF et le produit théorique de TH que la commune aurait perçu sans la réforme est positif mais inférieur à 10 000 € : **Ce supplément est conservé par la commune**.



Hypothèse 3 : Le delta est positif et supérieur à 10 000 € : la commune bénéficie **d'un gain de produit fiscal qui sera écrêté**.

Un mécanisme visant à corriger ces différences est mis en place. Il s'agit du **coefficient correcteur** qui s'applique au nouveau produit de TFPB perçu afin que l'équilibre soit parfaitement assuré au moment du transfert. Ce coefficient est fixe; il sera appliqué chaque année au produit de TFPB.

Il s'agit donc d'une redistribution annuelle de la dynamique locale des bases entre communes sur-compensées et communes sous-compensées.

## **- Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA**

L'automatisation du FCTVA sera possible grâce à l'application dédiée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat). La mise en œuvre se fera progressivement sur trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'éligibilité sera essentiellement fondée sur l'imputation comptable de la dépense.

La Ville sera concernée par cette réforme en 2022 puisqu'elle fait partie des collectivités qui perçoivent le FCTVA un an après la dépense.

## **- Suppression des taxes à faible rendement :**

Après la suppression de 26 taxes à faible rendement en 2019 et 18 en 2020, l'Etat poursuit sa volonté avec la disparition de 7 autres taxes en 2021.

A noter que le budget de la Ville sera impacté par la suppression de la taxe sur les opérations funéraires. La perte de recettes sera de l'ordre de 11 000 €.

## 1.2 – SITUATION DE LA VILLE

Le contexte évolutif de la pandémie, actuellement non maîtrisée, laisse présager un « avenir » budgétaire incertain. Il est cependant indispensable d'élaborer un budget primitif 2021 sincère malgré les nombreuses incertitudes qui planent encore sur les finances communales.

Il est donc proposé d'établir des prévisions budgétaires basées sur un fonctionnement habituel des services (avec des modulations au 1<sup>er</sup> semestre pour les dépenses et recettes des ERP tels que le Forum et la piscine ou encore les produits du domaine) et d'ajuster ces prévisions en cours d'exercice en fonction de l'évolution de la pandémie.

Malgré la crise sanitaire, l'équipe municipale fait le choix d'établir un budget ambitieux afin de mettre en œuvre dès 2021 le programme pour lequel elle a été élue :

- ❑ Des investissements d'un montant de l'ordre de 4 millions € seront budgétés sans augmentation des taux d'imposition et sans recours à l'emprunt.

Parmi ces investissements, une enveloppe de 40 000 € sera dédiée au budget participatif. Les Chaunois pourront ainsi prendre part directement à l'élaboration de projets pour la commune.

Les objectifs et le calendrier de ce dispositif seront définis au cours du premier semestre 2021.

- ❑ Le financement de nouveaux services :
  - La restauration scolaire pour les élèves des classes maternelles dès septembre prochain.
  - L'accueil périscolaire généralisé à toutes les écoles.
  - La gratuité des droits d'inscription à la médiathèque.

- La carte jeunes pour les 15-30 ans
  - Le développement du pôle solidarité initié en 2020 avec la création d'un guichet d'accueil et d'orientation pour les personnes nécessitant une assistance particulière grâce au recrutement de conseillers numériques, le transport pour permettre à nos aînés de se rendre à l'espace sénior.
- 
- ❑ Des projets innovants pour répondre aux défis de demain :
    - Aménagement d'îlots de fraîcheur pour lutter contre le réchauffement climatique.
    - Création de parcours verts autour de la Ville pour joggeurs et randonneurs.
    - Mise en place de ruches municipales.
    - Prise en compte des mobilités douces dans chaque projet de réfection de voirie.

### **Focus sur l'impact de la pandémie sur les finances communales :**

Le ralentissement de l'activité des services communaux pendant le premier confinement a eu pour conséquence la diminution des charges de personnels (absence d'heures supplémentaires, report de certains recrutements) et des charges à caractère général.

Malgré la prise en charge des dépenses liées à la COVID et la perte de certaines recettes, le résultat de l'exercice 2020 est nettement positif et permettra donc d'inscrire au BP 2021 un excédent reporté supérieur à celui des exercices antérieurs.

- Dépenses liées à la COVID (achat de masques, gel hydro alcoolique, plexiglass...) : 94 000 € (remboursées à hauteur de 16 700 € par l'Etat).
- Recettes non perçues pendant la pandémie : 185 000 €

## II/ TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA VILLE

## **2.1 - LES DEPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT :**

### **2.1.1 - LES DÉPENSES DE PERSONNEL**

Il est proposé d'inscrire la somme de 7 000 000 €.

Cette prévision tient compte des départs en retraite, des recrutements notamment de policiers municipaux et d'agents pour assurer le nouveau service de restauration scolaire et périscolaire, de l'augmentation générale des salaires (avancement de grade, promotion, réévaluation du RIFSEEP, mise en place des prestations sociales votées par le conseil municipal en séance du 17 décembre dernier).

**Les principales nouveautés statutaires concernant le personnel sont décrites ci-dessous :**

#### **Parcours Professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) :**

Certains échelons connaissent une dernière année de revalorisation automatique et obligatoire.

#### **Rapport social unique et base de données sociales :**

Dès 2021, les collectivités doivent mettre en place une base de données sociales et établir un rapport social unique (RSU) annuel. Ce rapport a vocation à servir de base aux lignes directrices de gestion et à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines.

#### **Aide pour le recrutement d'apprentis :**

Un forfait de 3 000 € sera versé en une seule fois pour chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 28 février 2021.

## **Instauration d'une indemnité de précarité pour les agents contractuels :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, un agent contractuel peut bénéficier d'une indemnité de fin de contrat dite « prime de précarité ». Le montant de cette indemnité est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent pendant toute la durée de son contrat.

L'agent contractuel peut bénéficier de cette prime sous certaines conditions et dans certains cas détaillés dans le décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020.

## **Réévaluation annuelle de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG**

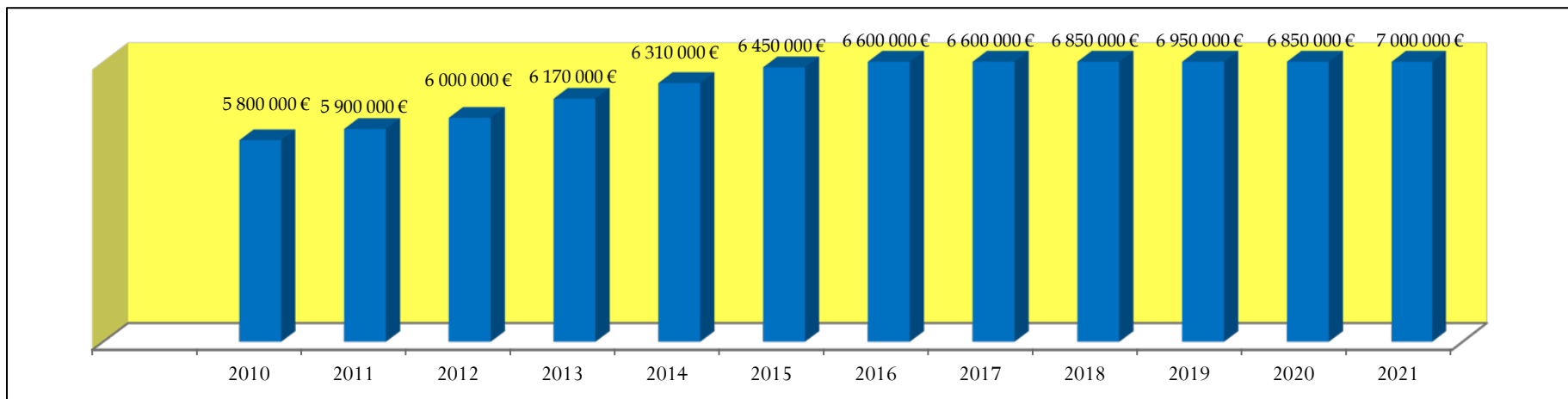
Au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG sera réévaluée. Le décret n°2020-1626 du 18 décembre 2020 fixe les modalités de réévaluation.

## **Forfait mobilités durables :**

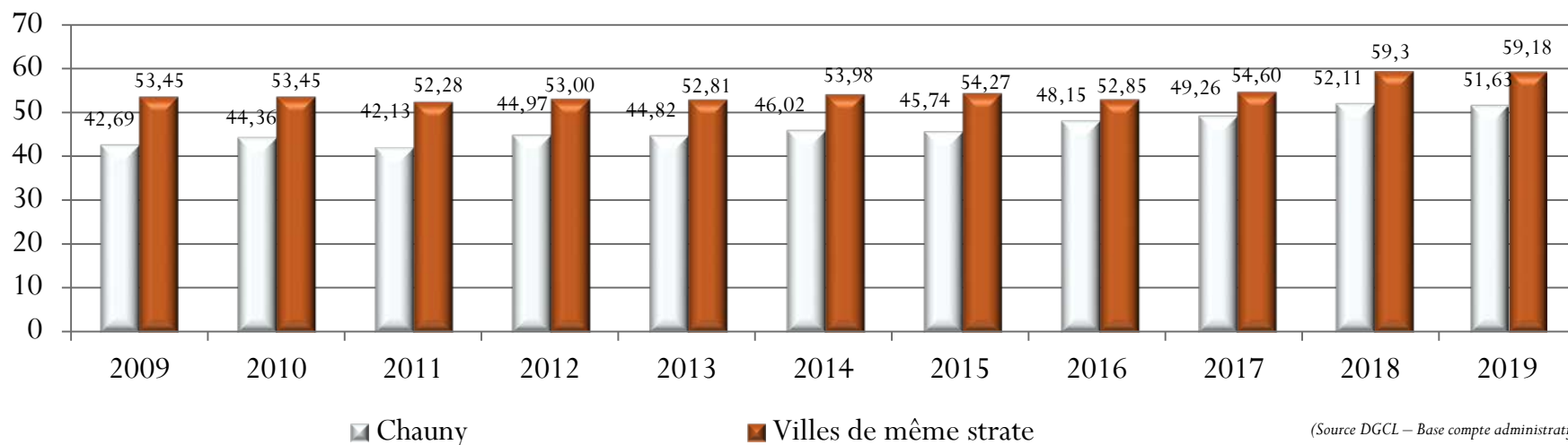
Les agents qui se rendent de leur domicile à leur lieu de travail à vélo ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage pourront se voir rembourser sous la forme d'un forfait tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements. Ces derniers doivent avoir été effectués pendant un nombre minimal de 100 jours par an.

Le montant du forfait est plafonné à 200 €.

## EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL DE 2010 A 2021 : + 20,68 % (base D.O.B.)

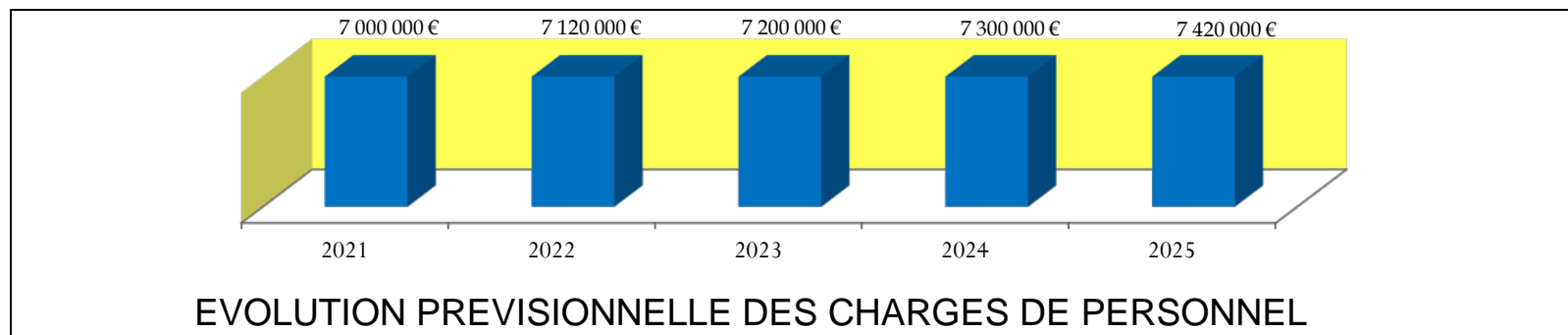


## PART DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT AFFECTEE AUX FRAIS DE PERSONNEL EN %





En application des dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe, il est présenté ci-dessous l'évolution prévisionnelle des dépenses et des effectifs, des avantages en nature et du temps de travail (hors transfert de compétences éventuel à l'EPCI).



L'exercice 2021 sera proposé avec une légère augmentation d'effectifs (+2 agents au tableau des effectifs).

Le temps de travail a été fixé à 35 h hebdomadaire par le conseil municipal en séance du 28 octobre 1999.

Les services de la Ville fonctionnent sur la base réglementaire annuelle de 1 607 heures, soit 35 heures hebdomadaires (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00).

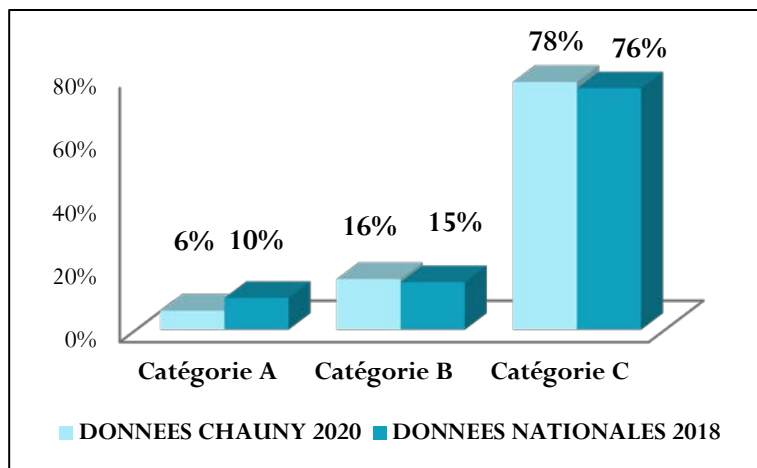
Certains services appliquent des horaires adaptés en fonction des besoins du service (*Police Municipale, Espaces Verts, ...*).

Concernant les avantages en nature, un seul type est recensé, à savoir, les concessions de logement par nécessité absolue de service.

Les agents de la Ville bénéficient :

- d'un compte épargne temps,
- d'une prise en charge partielle du prix du titre d'abonnement à un service de transports en commun, dans la limite de 86,16 € par mois,
- d'une participation financière de la Ville (et en moyens) au Comité d'Œuvres Sociales (COS),
- des prestations CNAS,
- d'une participation mensuelle de la commune aux contrats santé (20 € pour les catégories A, 30 € pour les catégories B et 40 € pour les catégories C).

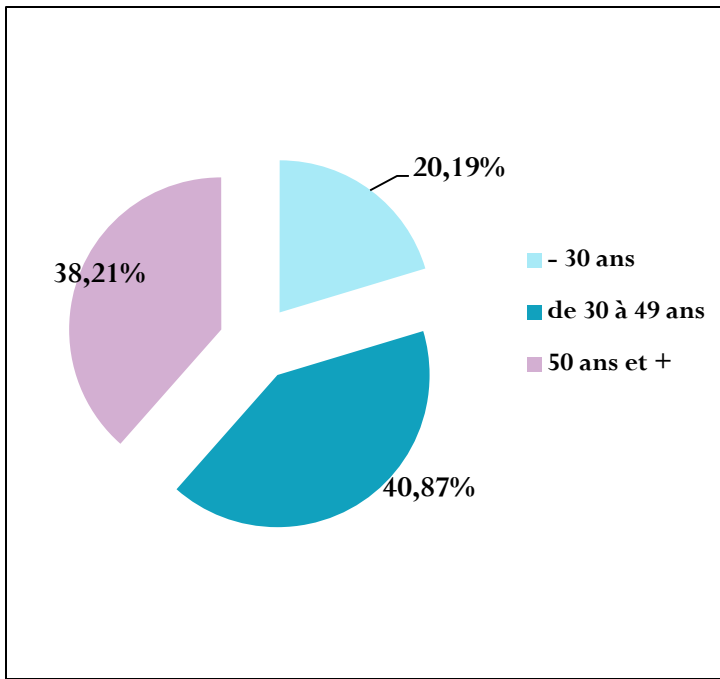
### Structuration des emplois permanents :



Ventilation des agents par catégorie statutaire

### Structure par catégorie hiérarchique :

La Fonction Publique Territoriale est organisée en catégorie hiérarchique : elle indique le niveau de recrutement pour le cadre d'emplois. Il en existe trois, A, B et C. La catégorie A correspond à des fonctions d'études générales, de conception et de direction, la catégorie B aux fonctions d'application, et la C d'exécution.

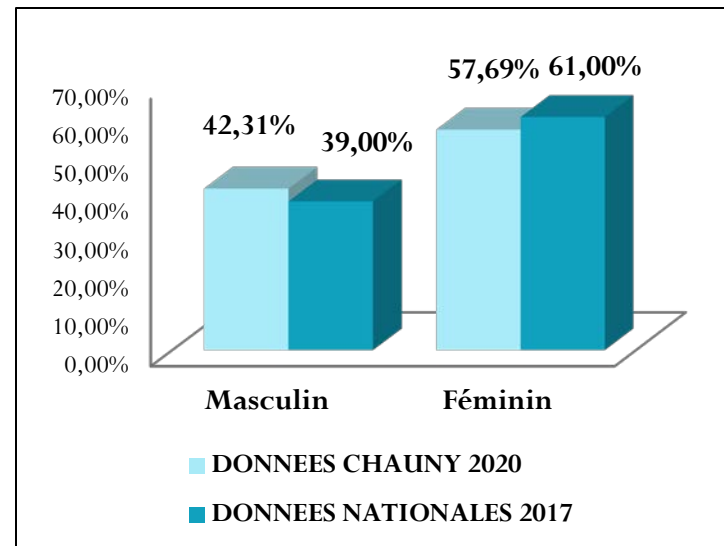


## Ventilation des agents par âge

La pyramide des âges met en évidence une majorité tenue d'agents âgés entre 30 et 49 ans : ils représentent 41 % de l'effectif.

## Ventilation des agents par genre

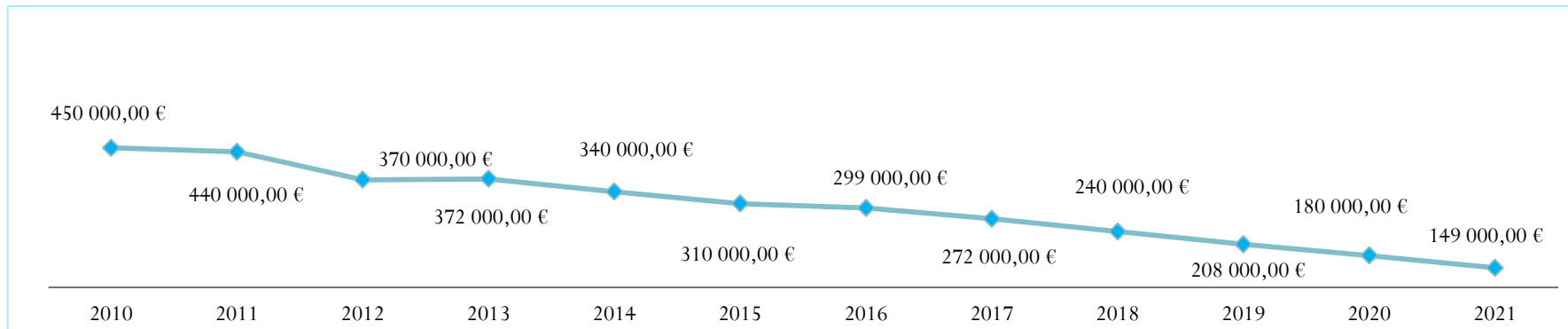
A noter que la proportion d'agents féminins est majoritaire au sein des services municipaux (57,69 %) mais elle est moins importante qu'au niveau national.



## 2.1.2 – LA CHARGE DE LA DETTE

L'annuité de la dette en intérêts est estimée à 149 000 €.

EVOLUTION DE LA DETTE EN INTERETS : -66,88 %



Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la dette dans son ensemble.

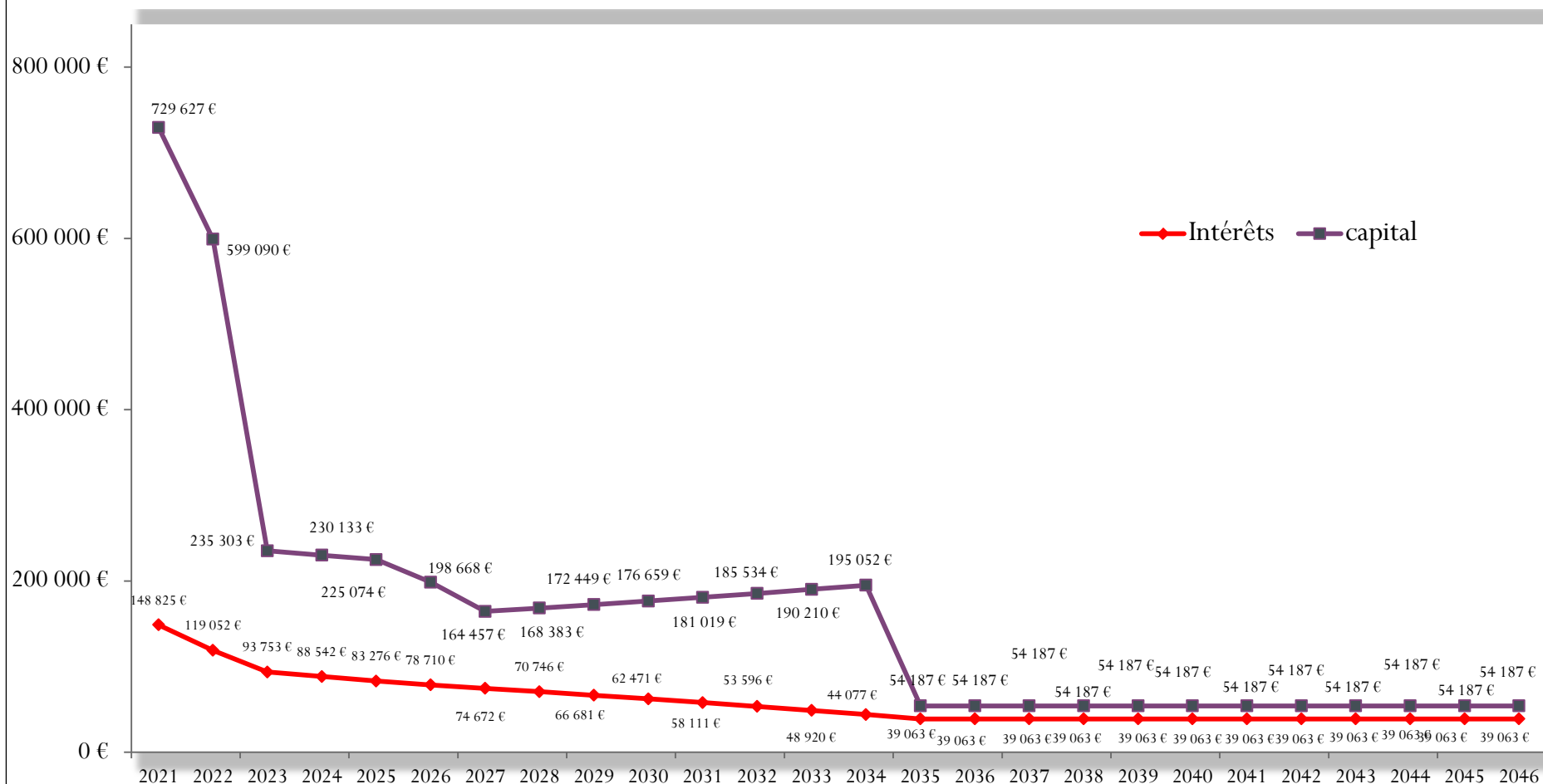
EN K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capital	1 316	1 320	1 310	1 070	1 097	781	795	774	800	751	761	730
Intérêts	450	440	370	372	340	310	299	272	240	208	180	149
<b>Annuité totale</b>	<b>1 766</b>	<b>1 760</b>	<b>1 680</b>	<b>1 442</b>	<b>1 437</b>	<b>1 091</b>	<b>1 094</b>	<b>1 046</b>	<b>1 040</b>	<b>959</b>	<b>941</b>	<b>879</b>

- ❑ L'annuité totale (capital et intérêts) a diminué de 50,22 % depuis 2010.
  
- ❑ L'annuité tient compte de la somme de 95 000 € représentant la part investissement et la part fonctionnement du loyer à verser à la SNI (société nationale immobilière) dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu pour le financement de la construction de la gendarmerie.  
La Ville rembourse également une annuité de 145 880 € au titre de l'emprunt réalisé pour la construction de l'hôtel des finances (89 394 € en capital et 56 486 € en intérêts) représentant 16,60% de l'annuité totale de l'exercice 2021.
  
- ❑ La structure de la dette a été modifiée au cours des exercices 2011 et 2012 grâce aux renégociations d'emprunts.
  
- ❑ La dette est composée à 100 % d'emprunts classés 1A en charte Gissler (emprunts à taux fixe ou taux variable plafonné).
  
- ❑ Pour la douzième année, il n'y aura pas de recours à l'emprunt compte tenu de la capacité d'autofinancement de l'investissement.

## TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structure	indices sous-jacents	(1) indices zone euro	(2) Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple.	Nombre de produit	9					
	% de l'encours	100%					
	Montant en euros	2 893 046,11 €					
B - Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produit						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
C - Option d'échange							
D - Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5							
E - Multiplicateur jusqu'à 5							
F - Autres types de structures							

Sur cette base, l'évolution de la dette sera la suivante jusqu'à son extinction en 2046 :



A compter de 2027, ne restera à rembourser que l'emprunt relatif à la construction de l'hôtel des finances et le loyer pour la construction de la gendarmerie.

## 2.1.3 – LES DEPENSES OBLIGATOIRES

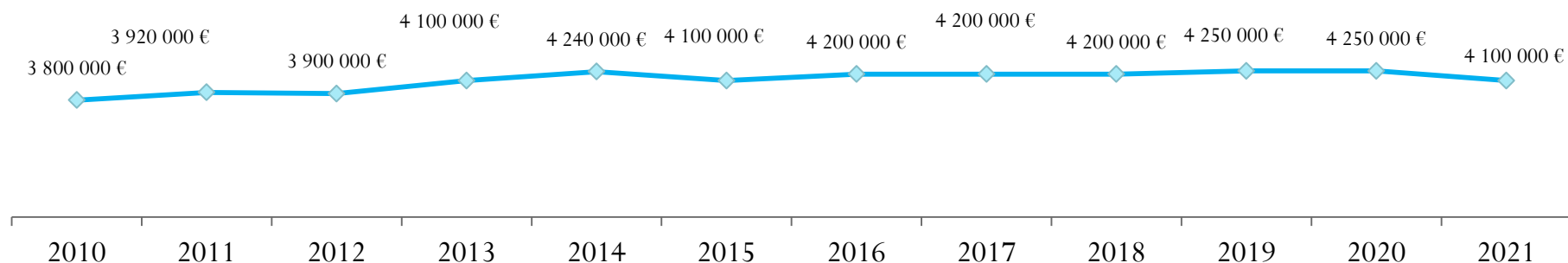
Compte tenu des différents transferts de compétences à la communauté d'agglomération au cours de ces dernières années (contingent SDIS, Eau, assainissement ...) et de la dissolution du SIVV Lamoura(en cours), les seules contributions obligatoires restant à budgéter sont les suivantes :

- subvention de fonctionnement au CCAS de 260 000 € pour faire face aux dépenses courantes de fonctionnement ainsi qu'aux nouvelles offres de service proposées aux usagers (transport à l'Espace Sénior, inclusion numérique, mandats de Noël ...).
- Participation de la Ville aux dépenses exposées par d'autres communes ou établissements scolaires privés pour l'accueil d'enfants domiciliés à Chauny : 160 000 €

## 2.1.4 – LES AUTRES DEPENSES

Il est prévu un crédit de 4 100 000 € pour les autres dépenses (charges d'énergie, entretien des bâtiments communaux et du matériel ...).

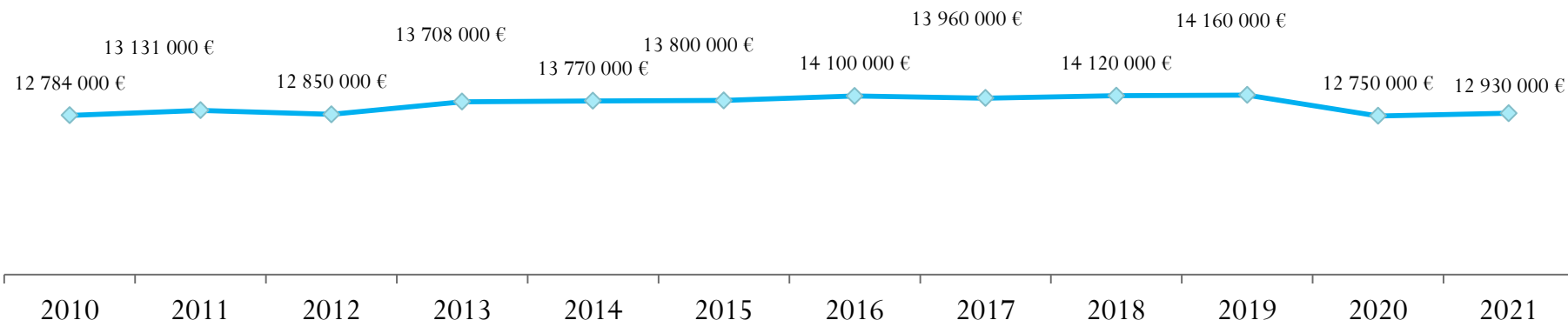
EVOLUTION DES DEPENSES A CARACTERE GENERAL DE 2010 A 2021 : +7,89 % (base D.O.B.)





L'ensemble des dépenses de fonctionnement peut être estimé à 12 930 000 €.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2010 A 2021 : + 1,14% (base D.O.B.)



## **2.2 – LES RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT**

Il est envisagé un maintien des taux des « impôts ménages ».

Il sera donc proposé le vote des taux suivants:

- 19% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 36,44 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Etant précisé que le taux de taxe d'habitation est gelé jusqu'en 2022 afin d'éviter la dissociation entre les taux de taxe d'habitation sur les résidences principales et les résidences secondaires. Ce taux reste donc fixé à 15 % pour 2021.

L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère devrait s'élever à 4 456 991 €, en diminution par rapport à celle versée en 2019 en raison du transfert des compétences opéré en 2020 (cf délibération du 17 décembre 2020).

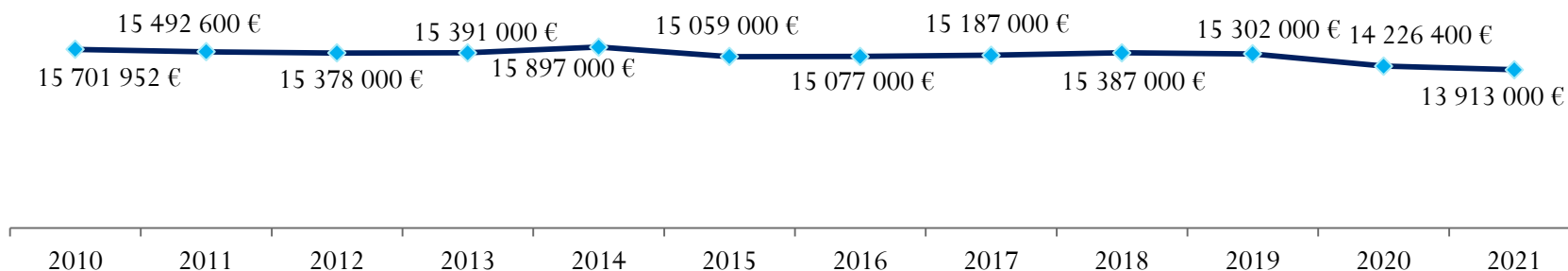
Le produit global des impôts, taxes et compensation peut être évalué à 9 825 000 €.

Concernant les dotations d'Etat et subventions (Région, Département, CAF ...), il est prévu un crédit de 3 248 000 €.

L'ensemble des recettes de fonctionnement peut être évalué à 14 190 000 €.

A ces recettes, s'ajoute l'excédent antérieur reporté estimé à 4 130 000 € (hors affectation du résultat).

### EVOLUTION DES RECETTES DE GESTION DE SERVICES DE 2010 A 2021 : - 11,39 % (Base DOB)



## **2.3 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **2.3.1 – RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Le prélèvement sur la section de fonctionnement est estimé à 3 390 000 € (après affectation de résultat).

- L'autofinancement devrait être de l'ordre de 2 640 000 € compte tenu de l'annuité de la dette en capital qui s'établit à 750 000 €.
- Le FCTVA attendu en 2021 est estimé à 400 000 € en investissement (et à 12 000 € en fonctionnement).
- Le produit des cessions immobilières est estimé à 80 000 €
- Les subventions attendues dans le cadre du programme d'investissement 2021 sont évaluées à 550 000 €.
- Les autres recettes d'investissement (Taxe d'aménagement, amortissements ...) peuvent être estimées à 604 000 €.
- Pas de recours à l'emprunt.

## 2.3.2 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### 2.3.2.1 – Le programme pluri annuel :

OPERATIONS	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Redynamisation du centre ville	660 000 €	500 000 €	1 000 000 €	350 000 €	150 000 €	
Aménagement d'un parcours de visite	107 200 €					
Base nautique/Halte-fluviale/Maison éclésièrè	115 000 €	650 000 €	500 000 €	500 000 €	185 000 €	
Espace social et solidaire & jardins familiaux	70 000 €	500 000 €	340 000 €			
Aménagement de l'îlot Saint-Martin		105 000 €	700 000 €			
Aménagement site Bergheim	74 000 €					
Aménagement terrain SNCF – Quartier Chaussée				150 000 €		
Réfection rue du Mal de Lattre de Tassigny	989 000 €					
Travaux divers de voiries et de trottoirs	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €
Réfection du pont chemin d'Embloi	100 000 €					
Réfection de la place Y.Brinon			30 000 €	100 000 €	100 000 €	
Enfouissement des réseaux rue AFN & TOM	89 700 €					
Aménagement d'un terrain synthétique au complexe sportif	30 000 €	800 000 €	100 000 €		100 000 €	

OPERATIONS	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux divers dans les bâtiments scolaires	50 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Amgt de locaux pour la restauration scolaire des classes maternelles	35 000 €					
Remplacement chaudière école Chaussée	77 000 €					
Réfection tribunes du Parc Joncourt	48 000 €					
Espace culinaire ALSH	50 000 €					
Réfection Maison de la petite enfance	115 000 €					
Réhabilitation de la 3 <sup>ème</sup> salle des Cinémas Lumière	125 000 €					
Réfection fenêtres cage d'escalier Médiathèque/EMM	60 000 €					
Mise en place de 5 caméras de vidéoprotection	50 000 €					
Acquisition de véhicules	30 000 €	75 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Réfection d'éclairage public	80 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Eclairage de la façade de l'hôtel de Ville		95 000 €				

OPERATIONS	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux divers dans les bâtiments communaux	100 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Mise en conformité de la signalisation directionnelle et du feux tricolores	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
Réfection des illuminations	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Rénovation du mobilier urbain	30 000 €					
Reprise de concessions dans le cimetière		120 000 €				
Réfection chauffage atelier menuiserie	70 000 €					
Acquisition de matériel divers	158 000 €	150 000 €	200 000 €	150 000 €	200 000 €	150 000 €
Acquisitions foncières	200 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Aménagement d'îlots de fraîcheur	25 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Participation fibre optique	106 500 €	106 500 €	106 500 €	106 500 €	106 500 €	106 500 €
Budget participatif	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €

### 2.3.2.2 – Le programme des investissements pour l'exercice 2021 :

OPERATIONS	INSCRIPTIONS 2021	SUBVENTIONS	PARTICIPATION COMMUNALE
Redynamisation du centre ville-travaux de confortement du marché couvert (Subvention Région 50 %)	660 000 €	200 000 €	460 000 €
Aménagement d'un parcours de visite (subventions DETR :25 500 € / DSIL : 25 000 €/ API : 17 000 €)	107 200 €	68 000 €	39 200 €
Base nautique/Halte-fluviale-Maison éclusière (1 <sup>ère</sup> tranche - coût total : 2 315 000 €)	115 000 €		115 000 €
Espace social et solidaire (maitrise d'œuvre)	70 000 €		70 000 €
Aménagement site Bergheim	74 000 €		74 000 €
Réfection rue du Mal de Lattre de Tassigny (Subvention APV : 49 200 €)	989 000 €	49 200 €	939 800 €
Travaux divers de voiries et de trottoirs	450 000 €	40 000 €	410 000 €
Réfection du pont chemin d'Embloi	100 000 €		100 000 €
Enfouissement des réseaux rue AFN & TOM	89 700 €		89 700 €
Aménagement d'un terrain synthétique au complexe sportif	30 000 €		30 000 €

OPERATIONS	INSCRIPTIONS 2021	SUBVENTIONS	PARTICIPATION COMMUNALE
Travaux divers dans les bâtiments scolaires	50 000 €		50 000 €
Aménagement de locaux pour la restauration scolaire des classes maternelles	35 000 €		35 000 €
Remplacement chaudière école Chaussée <i>(subvention DSIL : 19 250 €/DETR : 19 250 €/API : 12 833 €)</i>	77 000 €	51 333 €	25 667 €
Réfection tribunes du Parc Joncourt	48 000 €		48 000 €
Espace culinaire ALSH	50 000 €		50 000 €
Réfection Maison de la petite enfance	115 000 €		115 000 €
Réhabilitation de la 3 <sup>ème</sup> salle des Cinémas Lumière <i>(subvention CNC 90 %)</i>	125 000 €	90 000 €	35 000 €
Réfection fenêtres cage d'escalier Médiathèque/EMM	60 000 €		60 000 €
Mise en place de 5 caméras de vidéoprotection	50 000 €	20 800 €	29 200 €
Acquisition de véhicules	30 000 €		30 000 €
Réfection d'éclairage public	80 000 €		80 000 €



OPERATIONS	INSCRIPTIONS 2021	SUBVENTIONS	PARTICIPATION COMMUNALE
Travaux divers dans les bâtiments communaux	100 000 €		100 000 €
Mise en conformité de la signalisation directionnelle et du feux tricolores	110 000 €		110 000 €
Réfection des illuminations	30 000 €		30 000 €
Rénovation du mobilier urbain	30 000 €		30 000 €
Réfection chauffage atelier menuiserie (subventions DETR : 20 480 € / API : 10 240 €)	70 000 €	30 720 €	39 280 €
Acquisition de matériel divers	158 000 €		158 000 €
Acquisitions foncières	200 000 €		200 000 €
Aménagement d'îlots de fraîcheur	25 000 €		25 000 €
Participation fibre optique	106 500 €		106 500 €
Budget participatif	40 000 €		40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 274 400 €</b>	<b>550 053 €</b>	<b>3 724 347 €</b>